



## Fonctionnement de reglement du fsl

Par **gamin34**, le **08/12/2008** à **18:18**

Bonjour,

J'ai du faire appel au FSL pour une garantie de loyer, et me suis retrouver avec une dette a payer de plus de 4000€. Mon proprio a largement profiter de la somme: je n'ai plus a lui payer de loyer depuis octobre 2008 et jusqu'à février 2009, il me devra encore 480€. Je voudrais juste savoir si le FSL doit me faire parvenir un papier ou me faire signer un papier pour que je soit d'accord sur la somme a payer au propriétaire ( il s'est quand même pris a peu près 1200€ en plus cette année).

Personne ne veux me donner de réponse

Merci

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008** à **23:25**

Interrogez l'organisme qui gère ce F. S. L.

Par **max**, le **09/12/2008** à **00:55**

Merci de ta réponse mais j'ai déjà demande et je n'ai obtenu aucune réponse, pour cela que je me renseigne ailleurs